

## Acte de nomination n° 2025-324

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2025-325 en date du 26/06/2025 instituant une régie permanente de recettes auprès du Centre d'inscription - Bât. BELENOS, Bureau BEL.007, Campus Berges du Rhône, 18 quai Claude Bernard, Lyon 7ème

**ARTICLE 1 :** Mme Stéphanie CHAMPEL est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Stéphanie CHAMPEL sera remplacée par Mme Zohra SALHI, mandataire suppléante.

**ARTICLE 3 :** La régisseuse désigne Mme Gorkem ERCAN et Mme Fidji FO-SIONG mandataires ordinaires.

**ARTICLE 4 :** La régisseuse est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Certifié exécutoire  
A Lyon, le 01/07/2025

Le Directeur Général  
des Services

Philippe HUTHWOHL

Pour agrément,  
L'Agent Comptable

Déborah JACOB

Pour acceptation,  
La régisseuse

Stéphanie CHAMPEL

Pour acceptation,  
La suppléante

Zohra SALHI

Pour acceptation,  
La suppléante

Gorkem ERCAN

Pour acceptation,  
La suppléante

Fidji FOSIONG